

LES ORIGINES de la gestion forestière : LE MONOPOLE ROYAL

Par Nicolas Provencher, historien

« LA TERRE DE CAÏN »

Cette expression employée par Jacques Cartier fait allusion au chapitre IV de la Genèse. Caïn ayant tué son frère Abel fut condamné par Dieu à cultiver une terre stérile. « Quand tu cultiveras le sol, il ne te donnera plus sa richesse. Tu seras errant et vagabond sur la terre ». C'est sans doute l'impression qu'a ressentie Jacques Cartier en voyant le sol rocailleux de L'Amérique du Nord.

L'expression « La terre de Caïn » employée par Jacques Cartier pour décrire la côte septentrionale du Golfe du Saint-Laurent caractérisa bien les efforts et les espoirs déçus mis dans l'exploration de l'Amérique. Bien que l'explorateur français ait découvert de nouvelles terres, le réel objectif qui était de trouver un passage vers l'Asie afin d'enrichir la métropole, fut un échec. Le retour précoce de Cartier en France ainsi que les relations tendues entre les Français et les Autochtones ont grandement miné les chances de succès. Qui plus est, l'Europe de la seconde moitié du XVI^e siècle était dévastée par les guerres de religion. Le projet de colonisation de l'Amérique n'était donc pas dans les priorités de la Couronne française. Avant de mourir, le 1^{er} septembre 1557, Jacques Cartier ne soupçonna certainement pas que la terre qu'il avait découverte allait devenir le berceau de l'Amérique du Nord.

Plus d'un demi-siècle plus tard, Samuel de Champlain traversa pour une troisième fois l'Atlantique pour fonder une colonie permanente aux abords du fleuve Saint-Laurent. Cet explorateur français voyait l'Amérique du Nord d'un tout autre œil. Dans son mémoire présenté à Louis XIII en 1618, il vanta son projet en mentionnant que :

« Sa Majesté pourrait [se rendre] maître et seigneur d'une terre de près de dix-huit cents lieues de long. De plus, il serait possible de retirer annuellement de la Nouvelle-France pour deux millions de livres de pêcheries¹ ».

En plus des pêcheries, l'énumération de Cartier comporte une donnée très intéressante. Selon lui, les forêts qui sont « de hauteur émerveillables » s'avéraient être un investissement rentable. L'abondance et la qualité du produit poussèrent Louis XIV à imposer un monopole royal sur le bois. C'est ainsi que le premier système de gestion forestière en Amérique du Nord vit le jour.

LE BOIS : UN MONOPOLE ROYAL

C'est durant le règne de Louis XIV (1643-1715) que l'industrie du bois progressa. En effet, Jean-Baptiste Colbert qui occupait les postes de contrôleur des finances, ministre de la Marine et maître des eaux et forêts avait comme objectif de donner à la monarchie française une gloire incontestée. La construction navale qui selon lui, propulserait la puissance française au niveau de celle des Anglais et des Hollandais, allait être au cœur de ce grand projet. La Nouvelle-France allait devenir l'endroit idéal pour implanter des chantiers puisque la métropole pourrait se procurer ce matériau à moindre coût. Le bois importé de Norvège ne serait alors plus nécessaire.

Pour réaliser ce projet, les pouvoirs de Louis XIV et de Colbert devaient être transférés dans la colonie. Puisque la Nouvelle-France était une province royale, le roi pouvait compter sur un intendant pour le représenter. Celui-ci avait comme rôle d'assurer le

¹ Robert Lahaise, Vallerand Noël, *La Nouvelle-France, 1524-1760*, Outremont, Lanctot, 1999, p. 44.

bon fonctionnement de l'administration intérieure en mettant à exécution le plan de développement



L'inspection de Jean Talon au chantier naval de Québec.

et de colonisation du Souverain. Jean Talon sera le premier à occuper cette importante fonction. Cette représentation royale en Nouvelle-France était un premier pas vers le contrôle exclusif de la couronne sur les forêts de la colonie. Ainsi, sous la supervision de l'intendant, les charpentiers du Roy devaient arpenter les forêts pour dénicher des chênes et des pins qui deviendront la propriété de la Couronne française. Ce bois réquisitionné fournissait les chantiers navals. Ceux-ci permirent à la colonie de se développer considérablement puisqu'elle faisait dorénavant partie d'un important triangle commercial avec les Antilles et la France.

L'utilisation presque systématique, par la couronne, des arbres abattus avait quelques répercussions sur la vie des colons. En effet, le bois était pour eux, la seule ressource disponible. Ils s'en servaient pour se chauffer, pour alimenter les forges, et pour la construction. Les réquisitions royales avaient donc un impact important sur la disponibilité de la ressource. En 1670, pour tenter de remédier à cette situation, Colbert autorisa les colons à défricher leurs propres terres. Cependant, ils devaient absolument déclarer aux autorités tous les chênes, les ormes et les merisiers. Encore une fois, un charpentier du roi venait les inspecter et évaluer leur valeur pour la construction navale. Les essences inintéressantes pour l'État pouvaient ensuite servir aux colons.

L'année 1672 marqua le retour de Jean Talon en France. Ses plus importants successeurs appliquaient aussi des politiques centralisatrices. Ainsi, l'intendant Michel Bégon de la Picardière donna en 1722, l'autorisation aux colons de couper les arbres réservés à la couronne. Selon lui, les nouvelles terres devaient être mises en valeur et pour ce faire, le défrichement était absolument nécessaire. À ce sujet, Gilbert Paillé mentionne que les forêts étaient pour les colons une entrave à l'agriculture. Leur objectif était donc de les repousser le plus possible afin de créer de nouvelles terres arables. Bien entendu, la couronne profita de cette situation et réquisitionna plusieurs essences de bois.

CONCLUSION

L'abondance des forêts d'Amérique du Nord permit à la couronne française de promouvoir une politique maritime plus dynamique. De fait, cette ressource naturelle possédait un statut particulier. En effet, sauf avis contraire, elle était la propriété de la Couronne. Les tensions politiques en Europe au milieu du XVIII^e siècle poussèrent la France à commander encore plus de navires. Le commerce du bois était donc l'un des plus importants vecteurs économiques pour la Nouvelle-France. Même aux mains des Anglais, cette ressource naturelle demeura au centre d'un système commercial entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

RÉFÉRENCES

- Lahaise, Robert et Noël Vallerand. *La Nouvelle-France, 1524-1760*. Outremont, Lanctôt, 1999, 334 p.
- Lessard G. et coll. *Québec, ville de bois*. Québec. SHFQ, 2008, 77 p.
- MacKay, Donald. *Un patrimoine en péril*. Québec, Les Publications du Québec, 1986, 302 p.
- Paillé, Gilbert. *Histoire forestière du Canada*. Québec, publication du Québec, 2012, 433 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. Tome 1: Les vaines tentatives (1524-1603)*. Montréal, Fides, 1963, 307 p.
- Fonds des Colonies. Série C11A. Correspondance générale; Canada, 5 avril 1666/Versailles; MG 1 - Série C11A; microfilm de l'original, bobine no. F-2 Microfilm de la transcription, bobine no. C-2374; Original: volume 2, fol. 199-206v, transcription: volume 2, p. 286-305.

IMAGE

- GRC-F-064403-0000: JEAN TALON (c1625-1694). French colonial administrator in Canada. Talon watching shipbuilding at Quebec while serving as Intendant of New France, c1670. Pen-and-ink drawing by C.W. Jefferys., Granger, NYC/Alinari Archives
- Charles William Jefferys (Rochester, 25 août 1869 – Toronto, 8 octobre 1951) était un peintre, illustrateur, auteur et enseignant canadien, surtout connu pour ses représentations historiques.